

Les consignes de rédaction non sexiste françaises et italiennes. Quelle attitude face à la genericité du masculin?¹



Daniel Elmiger

Université de Genève, Suisse
daniel.elmiger@unige.ch

Verena Tunger

Büro für Sprachfragen, Suisse
info@sprachfragen.ch

Reçu le : 20-10-2013 / Évalué le 05-02-2014 / Accepté le 06-06-2014

Résumé : Comme dans d'autres langues, la critique féministe du langage a eu des répercussions à différents niveaux, en français et en italien. Dans le présent article, il est question des « guides de féminisation » élaborés dans les pays et régions de langue française et italienne - et notamment de la manière dont la genericité du masculin (traditionnellement considéré comme « neutre » ou « neutralisant ») est traitée. Il s'avère que, dans ces deux langues romanes, le traitement des formes génériques est très varié. Si, dans certains guides, le thème est à peine esquissé, il donne lieu, dans d'autres, à une élaboration et des propositions d'évitement très détaillées. Ceci est le cas notamment dans certaines régions périphériques de l'espace francophone et italoophone (en contact avec d'autres langues) qui traitent la question de la genericité le plus explicitement.

Mots-clés : Féminisation linguistique, masculin générique, guides, français, italien.

**Le linee guida per l'uso di un linguaggio non sessista in francese e in italiano.
Quale atteggiamento nei confronti del maschile inclusivo?**

Riassunto: Le riflessioni della linguistica femminista hanno avuto ripercussioni a diversi livelli, in francese e in italiano, così come in altre lingue. Il presente lavoro considera alcune linee guida per l'uso di un linguaggio rispettoso del genere, elaborate nei paesi e nelle regioni francofone e italofone. In particolare, l'articolo esamina come il tema del maschile inclusivo - tradizionalmente definito come « neutro » o « neutralizzante » - viene affrontato nei manuali presi in considerazione. Dall'analisi emerge che il tema in questione è trattato in modo molto diverso nelle varie linee guida. Se in alcune esso è appena accennato, in altre sono presenti suggerimenti molto dettagliati per evitare l'uso del maschile con valore neutro. È il caso, per esempio, di quei manuali elaborati in regioni periferiche - in costante contatto con altre lingue -, che si occupano della questione del genere in maniera più esplicita.

Parole chiave: Parità linguistica, linguaggio non sessista, maschile inclusivo, linee guida, francese, italiano.

**Guidelines for non-sexist language for French and Italian.
Which attitude towards generically used masculine forms?**

Abstract: As well as in other languages, the feminist critique of language has had various consequences in French and in Italian. This article deals with guides for non-sexist

language that have been compiled in French- and Italian-speaking countries or regions, and in particular with the way the genericity of masculine forms (traditionally considered « neuter » or « neutralising » is dealt with. The results show that the treatment of generic forms in these two Romance languages is quite unequal. In certain guides, the question is hardly mentioned, while in others, it is treated very elaborately, with detailed propositions how to avoid generically used masculine forms. The topic of genericity seems to be most explicitly discussed in regions at the margin of the French- and Italian-speaking territory that are in contact with other languages.

Keywords: Non-sexist language, generic masculine, guidelines, French, Italian.

Introduction

Depuis les années 1970, plusieurs langues (entre autres l'anglais, l'allemand, l'italien, le français, etc.) ont été critiquées - en général par des linguistes engagées féministes et d'autres personnes proches des mouvements féministes - à cause des formes langagières utilisées pour se référer à des personnes humaines. Dans les langues romanes, deux thèmes récurrents ont été régulièrement thématiques. D'une part, le lexique utilisé pour désigner de manière spécifique des personnes individuelles a fait l'objet d'une attention accrue : souvent, il n'existait que des formes masculines pour désigner des personnes occupant une fonction (métier, profession, grade, etc.) et la question se posait de savoir quelle(s) forme(s) convenai(en)t pour des femmes et quelles différences formelles et sémantiques on pouvait constater (féminisation lexicale). D'autre part, l'attention a également porté sur les formes utilisées pour se référer, de manière générique, à des individus indéterminés ou des groupes de personnes composés d'hommes et de femmes (ou dont la composition est inconnue ou non pertinente). Dans ces contextes-là, il s'agit surtout de la question de savoir si l'on peut (ou doit) se servir de formes masculines à valeur générique ou s'il s'agit de les éviter, ponctuellement ou de manière systématique (féminisation des textes)².

1. Les guides de féminisation

Au niveau institutionnel (administratif, législatif, etc.), la discussion au sujet de la *féminisation de la langue* a donné lieu non seulement à des décisions de type interventionniste (cf. Elmiger 2008 et 2011), souvent sous forme de textes institutionnels (lois, textes règlementaires, directives et guides officiels, etc.) qui portent sur l'utilisation officielle du langage. Leur visée peut varier considérablement : tantôt, ils ont une portée contraignante (par exemple, en tant que loi ou règlement contraignant pour certains contextes), tantôt, il s'agit de textes à visée plutôt informative et incitative. Malgré leur hétérogénéité, nous les rassemblons sous la désignation *Guides de féminisation*, qui a déjà donné lieu à des descriptions par le passé (Elmiger, 2000, Schlichting, 1997).

Nous les avons définis comme « textes à visée évaluative et normative ayant pour objet l'emploi public de la langue, et plus précisément la manière dont on fait référence à des femmes et à des hommes » (Elmiger, 2000 : 212), qui présentent des caractéristiques très variées (caractère plus ou moins contraignant, longueur très variable, publics plus ou moins ciblés, etc.). Néanmoins, il nous semble légitime de les étudier ensemble du fait de leur visée normative et de leur thématique commune, c'est-à-dire la réalisation, au niveau des textes, d'une égalité de traitement entre les sexes.

Dans le présent article, nous nous intéressons aux guides de féminisation publiés dans le monde francophone et italoophone³, en retenant en particulier les parties qui thématisent la « féminisation des textes », c'est-à-dire l'utilisation, dans le contexte discursif, de noms communs de personnes (ou d'autres procédés) faisant référence à des êtres humains (notamment pour parler de groupes de personnes ou de personnes dont le sexe n'est pas connu ou n'est pas pertinent).

Dans les deux langues, il ne s'agit que d'une sélection des textes traitant - en partie ou exclusivement - de la question de la *féminisation de la langue*. Notre choix a porté d'une part sur les documents officiels pour tout un pays ou une région et d'autre part sur des documents que nous avons jugés particulièrement intéressants.

Pour ce qui est des guides italophones, nous avons essayé de réunir l'ensemble des documents qui nous étaient connus. Quant aux guides francophones, nous avons dû renoncer à prendre en considération un grand nombre de guides, notamment venant du Québec, où beaucoup d'institutions étatiques, académiques ou privées ont édité des documents, qui ont cependant une visée comparable. La liste des guides se trouve en annexe.

2. Analyse des guides de féminisation

2.1. Les guides francophones

Belgique

Le guide belge *Mettre au féminin* (Conseil supérieur de la langue française, 1994) est essentiellement centré sur la féminisation lexicale, mais il contient également une section syntaxique, qui touche les mots accordés aux formes féminines individuelles (articles, adjectifs, participes), qui doivent s'utiliser avec une forme féminine. Dans la brève section « Recommandations générales », il est recommandé :

Dans les offres ou les demandes d'emploi [...] la forme féminine figure de manière systématique et en entier à côté de la forme masculine (ex. : on recrute un mécanicien ou une mécanicienne). Les formulations du type un(e) mécanicien(ne) ou un mécanicien

(H/F) sont déconseillées.

Dans les autres textes visés à l'article 1er du décret [...], il est recommandé que l'on veille à éliminer les formulations sexistes et à assurer au mieux la visibilité des femmes. Pour assurer cette visibilité, il est recommandé de ne pas abuser de l'emploi générique des noms masculins. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas être perçus comme désignant nécessairement des hommes (ex. : les étudiants sont inscrits d'office aux examens).

L'emploi de formes féminines ne doit cependant pas nuire à l'intelligibilité des textes ni à leur lisibilité. Dans cet ordre d'idées, il est recommandé que l'on n'abuse pas des formulations écrites qui n'ont pas de correspondant oral (ex. : l'étudiant(e), l'étudiant-e, l'étudiant/l'étudiante, l'instituteur-trice) et que l'on fasse un emploi prudent des termes abstraits (ex. : le lectorat pour les lecteurs ou les lectrices).

Ainsi, la question de la genericité des formes masculines est identifiée comme un point délicat, mais le guide s'en tient à des conseils très généraux et peu contraignants (utiliser des doubles formes dans les offres ou demandes d'emploi ; assurer une certaine visibilité des femmes). Des considérations de type stylistique (intelligibilité et lisibilité du texte) priment sur l'évitement de toute forme de sexisme linguistique.

France

En France, la question politique de la *féminisation de la langue* a été largement dominée par les questions de type lexical (c'est-à-dire morphologique et sémantique). C'est d'abord une commission de terminologie qui s'est penchée sur la question. Dans la Circulaire de 1986⁴ qui en a résulté (et qui est restée largement ignorée), il n'est question que de la formation des noms communs de personne féminins, en insistant sur le côté régulier de celle-ci. Lorsque la circulaire est réactivée en 1998⁵, il n'est toujours question que des aspects lexicaux, c'est-à-dire des « noms de métier, fonction, grade ou titre ». Le guide annoncé dans la circulaire, *Femme, j'écris ton nom...* (Becquer et al., 1999) est lui aussi majoritairement centré, comme l'indique son sous-titre, sur la « féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions ». La question de la genericité des noms communs de personne y est certes abordée (p. 35 ss.), mais la valeur générique des formes masculines n'est pas remise en question et ce guide ne mentionne pas de stratégies permettant de les contourner, voire les éviter. Par ailleurs, le texte se prononce expressément contre l'abandon du masculin en contexte d'emploi générique (p. 38) :

Par suite, on ne suivra pas certaines habitudes francophones qui consistent à décliner les fonctions selon le sexe :

- Recrutement d'un ou une attaché(e) parlementaire dès lors que la généralité de la fonction est visée.

Suisse

En Suisse, la politique linguistique est très peu centralisée : il existe certes l'échelon fédéral, qui réunit notamment l'administration suisse plurilingue, mais les états fédéraux (c'est-à-dire les 26 *cantons*) ont une indépendance assez grande en matière de politique linguistique (cf. à ce propos Elmiger, 2009 et 2013).

Le *Guide de formulation non sexiste* de la Chancellerie fédérale suisse (2000) adresse la question de la *formulation non sexiste* pour le français, tout en renvoyant à l'allemand (une autre langue officielle, dans laquelle la « solution créative »⁶ est contraignante) et l'italien (une autre langue nationale romane, comme le français et le romanche). Il énumère une douzaine de solutions permettant de contourner le masculin à valeur générique, en mentionnant, dans l'introduction : « l'idéal serait en effet de travailler par élimination successive, en évitant bien sûr de retenir systématiquement la dernière d'entre elles, à savoir le masculin générique. » (Chancellerie fédérale, 2000 : 3). Néanmoins, cette formulation au conditionnel n'a qu'une valeur incitative minimale et permet, *de facto*, de ne pas changer les habitudes d'écriture.

Ceci semble quelque peu en contradiction avec la nouvelle Loi sur les langues fédérales⁷ (cf. Elmiger, 2009), qui stipule :

Art. 7 Compréhensibilité

1 Les autorités fédérales s'efforcent d'utiliser un langage adéquat, clair et compréhensible et tiennent compte de la formulation non sexiste.

Dans les cantons (états fédéraux), différents types de dispositifs légaux et plusieurs guides ont été adoptés (cf. Elmiger, 2008), qui ne peuvent pas être présentés en détail dans le présent article, faute de place. Parmi les plus explicites, le guide *Écrire les genres* s'oppose à l'utilisation générique du genre masculin et détaille les différents procédés qui permettent de le faire. Cependant, malgré le fait qu'il ait été édité par une organisation étatique (la *Conférence latine des déléguées à l'égalité*), il semble n'avoir que peu d'influence au niveau des pratiques rédactionnelles de la plupart des cantons romands.

Québec

Dans la partie francophone du Canada, notamment le Québec, la question de la féminisation de la langue semble le plus avancée dans toute la francophonie. Dès la deuxième moitié des années 1970, l'Office de la langue française québécois, un organisme gouvernemental, se penche sur la question des dénominations. Il publie un premier guide en 1986 (Office de la langue française, 1986). Dans sa version de 1991 (Office de la langue française, 1991 : 5), il est mentionné, dans l'introduction : « Cependant, nous tenons à mentionner que, pour l'Office de la langue française, la féminisation des textes demeure toujours facultative. » Ainsi, la deuxième partie du guide (intitulée « Féminisation des textes » propose certes plusieurs procédures permettant d'éviter les formes masculines à valeur générique, sans cependant mentionner (voire remettre en question de manière explicite) le statut générique du masculin.

Dans la version la plus récente du guide (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006), la rédaction épïcène est traitée dans un ouvrage de plus de 200 pages.

2.2. Les guides italophones

Pour une bonne partie des guides italophones, l'ouvrage fondamental *Il sessismo nella lingua italiana* (Sabatini, 1987) a joué un rôle important⁸. Ce livre d'Alma Sabatini n'est pas en soi un guide de féminisation, mais il contient de nombreuses indications quant aux possibilités qu'offre l'italien pour éviter le « sexisme linguistique », tel qu'il s'observe notamment à travers le masculin à valeur générique.

De manière générale, une bonne partie des guides italophones proviennent des parties périphériques de l'espace italoophone, soit de Suisse soit d'une région bilingue comme le Trentin-Haut-Adige, qui est institutionnellement bilingue (italien/allemand). D'autres sont le produit de comités locaux pour l'égalité des chances (Bologne, Florence, Milan ou Sassari).

Italie et Parlement européen

En Italie, aucune réglementation officielle ou des recommandations comparables à celles dans d'autres pays ne semblent avoir vu le jour. Le thème de la « féminisation de la langue » est abordé dans un document à visée normative, qui n'est cependant pas un *guide de féminisation* : le *Manuale di stile* de Fioritto (1997), qui vise les pratiques administratives et qui fait des « suggerimenti per l'uso non discriminatorio della lingua » (p. 37-38). Il constate que l'usage du masculin à valeur générique peut engendrer une discrimination indirecte des femmes :

La lingua italiana considera il genere grammaticale maschile come genere base

(il cosiddetto maschile «neutro» o «non marcato»). Alcune volte, poiché nei soggetti animati il genere grammaticale coincide con il genere naturale, gli usi linguistici indirettamente discriminano le donne.

Cependant, l'énumération des alternatives aux formes génériques est extrêmement succincte (« *persone* anziché *uomini*; *lavoratori e lavoratrici* anziché *lavoratori*; *lettori e lettrici* anziché *lettori ecc.* »). À ce niveau, il reste tout aussi peu explicite que ne le sont, une dizaine d'années plus tard, les directives du ministère pour les droits et l'égalité⁹, pour qui

le amministrazioni pubbliche devono:[...]

e) utilizzare in tutti i documenti di lavoro, (relazioni, circolari, decreti, regolamenti, ecc.), un linguaggio non discriminatorio come, ad esempio, usare il più possibile sostantivi o nomi collettivi che includano persone dei due generi (es. persone anziché uomini, lavoratori e lavoratrici anziché lavoratori);

Ainsi, ces deux textes - qui ne sont guère, à proprement parler, des guides de féminisation, puisqu'ils ne thématissent la question qu'en marge - soulèvent certes le côté délicat du masculin à valeur générique, sans cependant appuyer la question, soit en demandant son évitement soit au moins en montrant plus clairement comment cela pourrait se faire. À cet égard, d'autres guides italophones sont comparables : ceux d'Ammendola (2010), de Disanto e Ferrario (2010) et du Parlement européen (Parlamento europeo, 2008) n'entrent pas dans le détail en ce qui concerne le contournement du masculin à valeur générique. Le guide européen recommande certes d'éviter les formes génériques, mais il suggère aussi de remplacer des formes masculines spécifiques par des formes masculines à valeur générique, p. ex. (p. 12) :

uomini politici (cui è preferibile « politici »).

Par ailleurs, il recommande le masculin à valeur générique pour l'ensemble des formes non épécènes, c'est-à-dire qui ont une forme féminine distincte de la forme masculine (p. 14) :

Per tutti gli altri sostantivi si raccomanda di usare il maschile (singolare o plurale, come opportuno) con valenza neutra, combinato con l'articolo maschile

Une autre orientation se trouve dans les deux documents provenant de la région bilingue Trentin-Haut-Adige (en all. *Südtirol*), qui n'ont qu'une visée incitative (Robustelli et Kustatscher, 2008 et Landesbeirat für Chancengleichheit, 2009). Ils se réfèrent aux travaux déjà effectués en allemand ; le document du *Landesbeirat* tient en outre compte du ladin, la troisième langue de la région. Le masculin à valeur générique est explicitement thématisé (p. 3) :

Usare il maschile per le donne non solo disconosce l'identità di genere, ma addirittura nasconde le donne. Ciò che non si dice non esiste!

La partie « conseils » de ce document propose l'évitement des formes masculines à valeur générique (p. 9) :

Evitare il maschile non marcato *ad esempio preferire l'espressione « i diritti della persona » piuttosto che « i diritti dell'uomo ».*

Le guide auquel fait référence ce texte (Robustelli et Kustatscher, 2008) est très explicite par rapport aux moyens à mettre en œuvre pour éviter le masculin à valeur générique. Il invite, par exemple, à accorder des pronoms indéfinis au masculin *et* au féminin (p. 23) :

Utilizzare i pronomi indefiniti chi/coloro

Attenzione: *I pronomi indefiniti richiedono per tradizione la concordanza al maschile di aggettivi, pronomi, participi:*

☉ *Chi si sottopone a una visita desidera essere informato al più presto sulla diagnosi.*

Si consiglia quindi di mettere in evidenza i due generi utilizzando le due forme del participio, quella femminile e quella maschile:

☺ *Chi si sottopone a una visita desidera essere informato/a al più presto sulla diagnosi.*

Ainsi, ce guide (qui fait suite à une édition allemande : Hintner et Messner, 2006) est de loin le plus détaillé et celui qui se prononce le plus explicitement contre l'utilisation du masculin à valeur générique¹⁰. L'une de ses auteurs, Cecilia Robustelli, a également été active dans l'élaboration d'un positionnement de l'*Accademia della Crusca* (dont elle est une collaboratrice) en matière de féminisation (cf. les *Linee guida* élaborées dans le cadre du projet *Genere e linguaggio* de la commune de Florence : Robustelli, 2012)¹¹.

Suisse

Comme il a été évoqué plus haut, deux niveaux sont pertinents en matière de politique linguistique : l'état fédéral et les cantons (l'italien est langue officielle dans le canton du Tessin et le canton des Grisons, à côté de l'allemand et du romanche).

Au niveau fédéral, la Chancellerie fédérale a récemment édité un guide nommé *Pari trattamento linguistico* (Cancelleria federale, 2012)¹². Dans son introduction, il renvoie aux décisions politiques intervenues depuis les années 1980 et en particulier la décision du gouvernement en 1993 (p. 14) :

Il 7 giugno 1993 il Consiglio federale decide di promuovere i principi del pari trattamento linguistico in tutte le lingue ufficiali, pur tenendo conto delle peculiarità degli usi nelle diverse comunità linguistiche e delle caratteristiche grammaticali specifiche delle singole lingue ufficiali.

La Loi sur les langues (cf. ci-dessus, à propos du français) demandant que « Le autorità federali [...] provvedono inoltre a un uso non sessista della lingua » est mentionnée, mais l'interprétation qui en est faite diverge très clairement de celle qui est en usage pour l'allemand, où « nichtsexistische Sprache » équivaut au bannissement du masculin à valeur générique, car il est fait mention des contraintes morphosyntaxiques et des formes entérinées par l'usage (p. 15 : « i vincoli morfosintattici e le forme consolidate dall'uso ») dont il s'agit de tenir compte. De cette manière, le guide *Pari trattamento linguistico* adopte une position semblable à celle que l'on trouve dans le *Guide de formulation non sexiste* de la Chancellerie fédérale (2000) (cf. ci-dessous) : là où le masculin à valeur générique peut être évité sans problème, il peut l'être dans le langage administratif, mais son usage reste pleinement admis - et il est même exigé pour les textes à visée normative (p. 33 ss.).

Conclusion

L'étude des *Guides de féminisation* francophones et italophones officiels révèle d'un côté que ce type de document est inégalement représenté dans les langues romanes (notamment dans l'espace italoophone) et de l'autre que les questions lexicales (aspects morphologiques, sémantiques et pragmatiques liés au lexique utilisé pour désigner des femmes et des hommes) l'emportent souvent sur les considérations de type discursifs. En particulier, la question de la généricité des formes masculines (qui, dans la grammaire traditionnelle, « l'emportent » sur le féminin) donne lieu à une évaluation quelque peu contradictoire : d'une part, la généricité des formes masculines est critiquée et identifiée comme (potentiellement) sexiste, mais d'autre part, la plupart des guides se gardent d'aller au-delà de certaines considérations pour l'évitement d'un certain nombre de masculins à visée générique.

Dans les langues romanes, il semble particulièrement difficile de remettre en question de manière fondamentale le « masculin générique », car son évitement (notamment par des doubles formes féminine et masculine) est considéré comme une solution impraticable. Néanmoins, cet objectif semble être promu dans des guides en marge de l'espace francophone (comme le Québec) ou italoophone (le Trentin-Haut-Adige), où le contact avec d'autres langues (l'anglais et l'allemand) génère une sensibilité particulière en matière de féminisation de la langue¹³.

L'avenir montrera si ces régions s'avèrent précurseuses en matière de féminisation et montrent le chemin aux autres régions francophones et italoophones ou si, à moyen et long terme, elles finiront par s'aligner aux tendances majoritaires.

Annexe : liste des guides retenus pour le présent article

Guides publiés dans l'espace francophone :

- Becquer, Annie, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher et Marie-Thérèse Mathieu (1999): *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris: La Documentation française
- Chancellerie fédérale (2000): *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*. Berne: Chancellerie fédérale
- Conseil supérieur de la langue française (1994): *Mettre au féminin: Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. (Communauté française de Belgique. Conseil supérieur de la langue française. Service de la langue française). Bruxelles
- Moreau, Thérèse (2001): *Écrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*. Conférence latine des déléguées à l'égalité (éd.). Genève: État de Genève
- Office de la langue française (1986): *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*. Québec: Office de la langue française
- Vachon-L'Heureux, Pierrette et Louise Guénette (2006): *Avoir bon genre à l'écrit. Guide de rédaction épïcène*. Québec: Office québécois de la langue française

Guides publiés dans l'espace italoophone :

- Ammendola, Pierpaolo (2010): *Raccomandazioni per l'uso di un linguaggio non sessista e non discriminatorio*. Roma: Università degli Studi di Roma Tor Vergata
- Cancelleria federale (2012): *Pari trattamento linguistico. Guida al pari trattamento linguistico di donna e uomo nei testi ufficiali della Confederazione*. Berna: Cancelleria federale
- Comune di Bologna (2012): *Ordine del giorno per condannare ogni forma di atteggiamento o linguaggio sessista nell'ambito del confronto politico che crei offesa al genere o all'orientamento sessuale, presentato dalla consigliera Ferri e altri nella seduta del 5 novembre 2012 e approvato nel corso della seduta stessa*. Bologna: Consiglio comunale
- Comune di Sassari (2009): *Brevi cenni sul linguaggio non sessista*. Sassari: Commissione per le Pari Opportunità
- Disanto, Carmen e Irene Ferrario (2010): *MiComunico. Comunicazione di genere nella provincia di Milano*. Milano: Centro di Iniziativa Europea

- Fioritto, Alfredo (a cura di) (1997): *Manuale di stile. Strumenti per semplificare il linguaggio delle amministrazioni pubbliche*. Bologna: Il Mulino
- Istituto universitario federale per la formazione professionale (IUFFP) (2011): *Guida per una redazione rispettosa della parità di genere*. IUFFP
- Landesbeirat für Chancengleichheit / Comitato provinciale pari opportunità / Cumiscion provinziela per la valivanza dla chances (2009): *Frauengerechte Sprache / Linguaggio paritario*. Bozen: Landesbeirat für Chancengleichheit - Frauenbüro
- Parlamento europeo (2008): *La neutralità di genere nel linguaggio usato al Parlamento europeo*
- Robustelli, Cecilia (2012): *Linee guida per l'uso del genere nel linguaggio amministrativo, Progetto genere e linguaggio. Parole e immagini della comunicazione* (Progetto realizzato con il finanziamento della Regione toscana L.R. 16/09 Cittadinanza di genere). Comune di Firenze e Accademia della Crusca
- Robustelli, Cecilia e Gabriella Kustatscher (2008): *Buongiorno dottoressa! Perché le donne siano visibili anche nella lingua. Vademecum per la sensibilizzazione all'uso di un linguaggio non sessista*. Comitato per le pari opportunità e la valorizzazione delle differenze di genere dell'Azienda sanitaria dell'Alto Adige (ed.). Bozen

Bibliographie

Abbou, J. 2011. *L'Antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : Pratiques d'écriture et métadiscours*. Université de Provence (thèse de doctorat).

Bengochea, M. 2011. « Non-sexist language policies of Spanish : An attempt bound to fail? ». *Current Issues in Language Planning*, vol. 12, n°1 (Special Issue: Language planning and feminism), pp. 25-43.

Bonetti, A. 2012. « Il pari trattamento linguistico : quasi un'odissea ». *LeGes*, n°2, pp. 169-176.

Chancellerie fédérale 1991. *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs. Rapport d'un groupe de travail interdépartemental de la Confédération*. Berne : Chancellerie fédérale suisse (juin 1991).

Elmiger, D. 2000. « Les guides de féminisation allemands et français : La Suisse au carrefour d'influences différentes ». *Bulletin suisse de linguistique appliquée [Bulletin VALS/ASLA]*, n°72, pp. 211-225.

Elmiger, D. 2008. *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris : Honoré Champion.

Elmiger, D. 2009. « Féminisation de par la loi : la nouvelle "Loi sur les langues" suisse et la formulation non sexiste ». *LeGes*, n°1, pp. 57-70.

Elmiger, D. 2011. Chapitre 4. Féminisation de la langue française : une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique. In : *Langage, genre et sexualité*. Québec : Éditions Nota bene.

Elmiger, D. 2013. « The government in contact with its citizens : Translations of federal information in multilingual Swiss administration ». *Gender & Language*, vol. 7, n°1, pp. 59-74.

Elmiger, D. (à paraître). « Pourquoi le masculin à valeur générique est-il si tenace, en français? ». A paraître dans : *Romanica Olomucensia*.

- Genres Pluriels 2008. *Le langage non sexiste ou transgenre*, 6 octobre 2008. URL : <<http://www.genrespluriels.be/Le-langage-non-sexiste-ou.html>> [consulté le 20 octobre 2013].
- Hintner, H., Messner, C. 2006. *Guten Tag, Frau Doktorin! Mehr Frauen in die Sprache. Leitfaden zur Sensibilisierung für gerechte Sprache*. Komitees für Chancengleichheit in den Sanitätsbetrieben Bozen, Meran, Brixen, Bruneck (Hg.). Bozen.
- Sabatini, A. 1987. *Il sessismo nella lingua italiana*. Commissione nazionale per la realizzazione della parità tra uomo e donna. Roma : Istituto poligrafico e zecca dello stato (riedizione 1993).
- Schafroth, E. 2009. La féminisation des noms de métier et des titres dans trois langues romanes [français, italien, espagnol] : convergences et divergences. In : Proceedings of the 1st International conference on language policy and language planning in the Mediterranean, University of Cyprus, Nicosia, 17-19 octobre 2009.
- Schlichting, D. 1997. «Nicht-sexistischer Sprachgebrauch. Über Sprachratgeber für kommunikative Zwickmühlen ». *Sprachreport*, n°2, pp. 6-11.

Notes

1. Avec la contribution substantielle d'Alessandra Alghisi (Université de Genève) et tous nos remerciements. Toute citation de cet article devra signaler clairement cette collaboration.
2. Pour une vue d'ensemble dans le monde francophone et germanophone, cf. Elmiger, 2008.
3. Nous avons retenu en premier lieu des guides provenant d'institutions politiques ou administratives. À côté de ceux-ci, il existe de nombreux autres documents édités par des universités, le secteur privé, des associations ou des personnes privées. Si, en général, les solutions envisagées dans ces guides ressemblent à celles décrites dans le présent article, elles peuvent aussi s'en écarter, comme dans les textes des mouvements libertaires ou trans* (p. ex. Genres Pluriels, 2008 et, plus généralement, Abbou, 2011).
4. Journal officiel (1986): «Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre». *Journal officiel de la République française* 11 mars 1986.
5. Journal officiel (1998): «Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre». *Journal officiel de la République française* 57 (7 mars 1998): 3565.
6. La solution « créative » réunit divers procédés permettant d'éviter des formes masculines à valeur générique ; pour ce faire, il est recommandé de se servir d'une « *combinaison aussi libre que possible de tous les moyens à disposition* » (*Chancellerie fédérale, 1991 : 51-52*).
7. *Loi sur les langues, LLC* du 5 octobre 2007 URL : <<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html>> [consulté le 10 octobre 2013].
8. Plus récemment, Cecilia Robustelli semble également jouer un rôle important pour la féminisation de la langue italienne : ses travaux sont cités dans plusieurs guides et elle a contribué à en établir (notamment Robustelli e Kustatscher, 2008 et Robustelli, 2012).
9. Direttiva 23 maggio 2007 sulle misure per attuare parità e pari opportunità tra uomini e donne nelle amministrazioni pubbliche. Il ministro per le riforme e le innovazioni nella pubblica amministrazione. La ministra per i diritti e le pari opportunità.
10. Un positionnement semblable se trouve dans le guide suisse de l'Istituto universitario federale per la formazione professionale (IUFPP 2011).
11. Cf. aussi le texte « Infermiera sì, ingegnera no? » reproduit sur le site de l'*Accademia* URL : <<http://www.accademiadellacrusca.it/it/tema-del-mese/infermiera-s-ingegnera>> [consulté le 14 janvier 2014].
12. À propos de ce guide, cf. aussi Bonetti (2012).
13. Cf. à ce propos aussi l'évolution en matière de féminisation de la langue que l'on peut observer en romanche, l'une des langues nationales romane de Suisse (Elmiger 2013).

